

Crise Sanitaire



Statu-quo !

Nouvelle audioconférence avec Bercy (Secrétariat Général) dédiée à la crise sanitaire qui suit l'intervention du Premier Ministre et un conseil de défense ...

Pour le Ministère, on assiste à une réduction du nombre de malades. On reste toutefois sur un palier très élevé.

S'agissant du télétravail, ce dernier est toujours mis en œuvre à un niveau soutenu. Il a même progressé sur la dernière semaine (en nombre et en durée), ce qu'on peut saluer, en tant que moyen de protection des agent.e.s et de lutte contre la propagation du virus.

La cohérence globale des choix politiques nous laisse quelque peu perplexes. En effet, au moment où la pandémie flambe comme elle ne l'a jamais fait (le pays est proche du demi-million de cas positifs tous les jours), le Gouvernement s'empresse de nous annoncer un allègement des mesures à l'horizon d'une petite dizaine de jours ... C'est peut-être un besoin d'anticiper ou le fait d'adresser un signal encourageant certes, mais la temporalité paraît curieuse et le pari est peut-être gigantesque.

Bien évidemment, tout le monde est usé par la crise, agents publics compris. Mais là, on peut craindre que certains devancent l'appel. Nous savons depuis deux ans que nous avons quelques « aventuriers du risque », parmi les encadrants. Ces derniers risquent de se sentir pousser des ailes dès à présent, alors que le contexte ne s'y prête pas à l'heure actuelle (très forte circulation virale, écoles fermées, ...)

La Secrétaire Générale a indiqué que la vigilance reste de mise et qu'un dispositif de suivi demeurera en fonction (une réunion se tiendra après la date du 2 février)

Et quasiment tout était dit ...

Quelques points particuliers toutefois :

➤ **S' agissant du pass vaccinal**

Celui-ci devrait remplacer le passe sanitaire, peu ou pas de changement, le cas des personnels DGFIP dans les trésoreries hospitalières au sein des établissements de soins restent soumis à l'obligation vaccinale avec les mises conformité du schéma vaccinal c'est-à-dire à jour de la 3^e dose, le Ministère et la DGFIP suivront le dossier de façon spécifique. **Solidaires Finances** a rappelé son revendicatif : si la vaccination fait partie des mesures de protection, l'obligation assortie de sanction de suspension et donc de rémunération est rude d'autant qu'au vu du nombre de cas, des solutions alternatives peuvent être trouvées.

➤ **S' agissant de la dotation en masques FFP2**

L'Administration en reste à la doctrine actuelle, c'est à dire pas de dotation générale pour les agent.e.s avec une utilisation adaptée aux circonstances. Le FFP2 reste réservé à quelques situations (Ex. : médecins de prévention, contrôle des personnes par la Douane, ...) même si des dotations ont été élargies pour certaines directions notamment la DGFIP et l'INSEE.

- **S' agissant des écoles**, à l'exception de l'INSEE, c'est tout le monde (tant DGFIP que DGDDI) sur les bancs des salles de cours ! Les agent.e.s en stage et les formateurs vont devoir se plier à des protocoles extrêmement stricts, qui bannissent à peu près toute interaction sociale. Les stagiaires vont sûrement trouver que les stages de cette année sont interminables et que, s'ils, elles échappent au virus, ce sera la neurasthénie qui les guettera ... Plus sérieusement, le sujet est évidemment complexe et la décision n'est pas simple. Toutefois, nous ne sommes vraiment pas sûrs que ce soit la bonne au regard du contexte actuel Il ne reste plus qu'à croiser les doigts pour éviter des clusters géants sur ces sites.

Dans cette crise, nous en sommes à un « instant étrange ». Bien évidemment, nous espérons que le Gouvernement fait le bon choix et ne pêche pas par excès d'optimisme ou par précipitation. Mais quoi qu'il en soit, c'est sa responsabilité. Et nous saurons l'y renvoyer s'il arrive quelque chose aux agent.e.s, ce qui n'est, bien sûr, le souhait de personne.

Nous en sommes peut-être arrivés à un virage où chacun reprend son rôle traditionnel (si tant est que nous n'en étions jamais sortis...) avec un État qui fait ses choix, une Administration qui les applique et des organisations syndicales qui sauront mettre en cause le cas échéant la responsabilité de chacun à quelque niveau que ce soit.